

Suarez, ont pensé que c'était une *impeccance* plutôt qu'une *impeccabilité*, soit avant, soit après l'Incarnation ; d'autres, surtout au moyen âge, admettaient l'*impeccance* pour la première période, l'*impeccabilité* absolue pour tout le temps qui suivit la conception du Verbe. Pour notre part, nous concluons à une véritable *impeccabilité* même dès le premier instant."

En voici les raisons : " Le Verbe, à ce moment où fut infusée la grâce initiale, regardait et aimait déjà Marie comme sa Mère future, et il devait déjà réaliser en elle tout ce que réclament les exigences filiales d'un Dieu. Elles demandent que l'amour soit indissoluble et la grâce qui le produit inamissible. Indissolubilité de l'amour, inamissibilité de la grâce, n'est-ce pas l'*impeccabilité* ? "

" Et puis, si la grâce initiale dépasse, comme nous l'avons dit, toutes les saintetés consommées des anges et des hommes pris même collectivement, elle est assez forte pour briser tous les obstacles du libre arbitre, en exclure tous les défauts. "

" Un passage de Saint-Thomas nous fera comprendre le principe fondamental de cette doctrine. Rendre quelqu'un *impeccable*, c'est tarir en lui toute la source du mal. Or cette fatale origine tient à une erreur de la raison, qui se laisse illusionner, ou aux empêchements que les passions inférieures apportent au droit et continuel exercice de la raison. Deux conditions sont ainsi requises pour l'*impeccabilité* absolue : une droite et continue contemplation des choses divines, de telle sorte que Dieu soit la règle et la fin de tous les actes : en second lieu, une grâce intérieure tellement puissante qu'elle maintienne toutes les forces inférieures sous l'empire de la raison. . . . C'est ce privilège qui a été accordé à Marie et dès le commencement. La première condition lui est assurée par la science infuse, les dons de sagesse et de conseil. La seconde condition lui fut garantie par le don de l'intégrité, qui soumet toutes les facultés inférieures à l'obéissance de l'esprit. Ces deux conditions étant réalisées dès l'instant de sa Conception Immaculée, nous concluons que Marie a joui dès lors d'une véritable et parfaite *impeccabilité*. "